

République Française - Département de l'Yonne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 089-218901254-20260518-D2026_046-DE

S'LO

Date de convocation :
11/05/2026

Date d'affichage :
11/05/2026

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil
Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 10

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique, M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, Mme BOULMEAU Julie, Mme ROBINOT Emilie, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs, Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : M. VASSENT Frédéric a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique, M. AIRAULT Sylvain a donné pouvoir à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : M. FAUCHEUX Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

D2026-046 - Attribution du marché restauration scolaire - Fourniture des repas à compter de septembre 2026

Mme THIEULENT, Mme SUMEREAU, M. BREUILLÉ et Mme HOUPERT ne prennent pas part au vote

Lors des séances du 26/01/2026 et du 09/02/2026 le conseil a autorisé le lancement de la consultation pour la fourniture des repas à compter de la rentrée de septembre 2026 pour une durée de 3 ans et qu'il a décidé de ne pas inclure dans la consultation la mise à disposition du personnel.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11/02/2026 sur la plateforme Ternum-BFC.fr avec comme date limite de remise des offres le 24/03/2026 à 17h, et dans l'édition du 12/02/2026 de l'Yonne Républicaine.

Deux offres ont été reçues dans les temps et sont conformes à la demande :

- Offre 1 d'API Restauration,
- Offre 2 de l'EHPAD de Courson-les-Carières.

Les offres ont été analysées par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 mai 2026.

Les critères de jugement des offres, précisés dans le règlement de consultation, ont été fixés comme suit :

- Prix de la prestation = 40 points
- Valeur technique de l'offre = 60 points

Selon ces critères le candidat ayant obtenu le plus de points est l'EHPAD de Courson-les-Carières.

La commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition de l'EHPAD de Courson-les-Carières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 10 pour, 0 contre et 0 abstention,

- VALIDE l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 18/05/2026,
- ATTRIBUE le marché de fourniture des repas, en liaison froide, du restaurant scolaire de Courson-les-Carières à compter de la rentrée de septembre 2026, à l'EHPAD de Courson-les-Carières, domicilié 2D, rue de Druyes 89560 Courson-les-Carières,
- VALIDE les tarifs de la prestation à 4,92 € TTC par repas du jour ou de substitution, enfant ou adulte,
- DIT que le marché est conclu pour une durée de 3 ans,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026.
- AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les-Carières les 18 et 19 mai 2026 et an que dessus et ont signé tous les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT

SLOW

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 11/05/2026
Nombre de conseillers
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique, M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, Mme BOULMEAU Julie, Mme ROBINOT Emilie, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs, Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : M. VASSENT Frédéric a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique, M. AIRAULT Sylvain a donné pouvoir à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : M. FAUCHEUX Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

D2026-047 - Modification du temps de travail de moins de 10% d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 542-3

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet compte-tenu de l'évolution des tâches dévolues à cet emploi.

Mme le Maire expose au conseil municipal que suite à la mise à jour du planning de l'agent qui aura en charge la restauration scolaire à la rentrée 2026, le temps de travail hebdomadaire de cet emploi d'adjoint technique à temps non complet ne correspond plus au besoin et qu'il convient de l'augmenter en le passant de 15,50/35^{ème} à 17/35^{ème}.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de modifier le temps de travail du poste d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour le passer de 15,50 heures hebdomadaires à 17 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2026.

- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT*



SLOW

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 11/05/2026
Nombre de conseillers
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique, M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, Mme BOULMEAU Julie, Mme ROBINOT Emilie, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs, Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : M. VASSENT Frédéric a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique, M. AIRAULT Sylvain a donné pouvoir à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : M. FAUCHEUX Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

D2026-048 - Programme de coupe des affouages 2027 en Faines et Givry

Mme le Maire laisse la parole à M. ANDRÉ Dominique.

Il informe le conseil lors de la réunion de la commission syndicale des bois indivis du 6 mai dernier, l'ONF a demandé à ce que le conseil municipal approuve les choix de coupe suivants :

- Parcelle 28 : une ouverture en cloisonnement,
- Parcelle 4 et parcelle 5 : des coupes irrégulières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire,
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme des affouages 2027 en Faines et Givry tel que détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT



SLOW

Date de convocation :
11/05/2026

Date d'affichage :
11/05/2026

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil
Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique, M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, Mme BOULMEAU Julie, Mme ROBINOT Emilie, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs, Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : M. VASSENT Frédéric a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique, M. AIRAULT Sylvain a donné pouvoir à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : M. FAUCHEUX Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

D2026-049 - Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) – Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant

Mme le Maire informe le conseil que la commune est membre d'ARNia, un Groupement d'intérêt Public (GIP) pour répondre pleinement aux enjeux actuels : cybersécurité, données, IA et montée en compétences, et qu'il faut procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Après un appel à candidature M. Maxence FLORENTIN se porte candidat pour être représentant titulaire et Mme Corinne CHOPARD-ANDRÉ se porte candidate pour être son suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNER M. Maxence FLORENTIN comme représentant titulaire de la commune et Mme Corinne CHOPARD-ANDRÉ en tant que son suppléant au sein de l'ARNia,

- AUTORISER le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT



République Française - Département de l'Yonne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 089-218901254-20260518-D2026_050-DE

SLOW

Date de convocation :
11/05/2026

Date d'affichage :
11/05/2026

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil
Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique, M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, Mme BOULMEAU Julie, Mme ROBINOT Emilie, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs, Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : M. VASSENT Frédéric a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique, M. AIRAULT Sylvain a donné pouvoir à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : M. FAUCHEUX Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

D2026-050 - Fleurissement de la commune - Convention de recours au bénévolat

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé lors de sa dernière séance le recours au bénévolat pour participer au fleurissement de la place du Château et des abords du lavoir.

Afin d'encadrer cette activité, il convient d'établir une convention de recours au bénévolat.

Mme le Maire donne lecture du projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet de convention de recours au bénévolat dans le cadre du fleurissement de la commune tel que présenté en séance,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec chacun des bénévoles.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT

